



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 28 Septembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture, le

10 OCT. 2023

De la publication le

11 OCT. 2023

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire, fait le rapport suivant :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir le renforcement des services pour des tâches occasionnelles de courte durée telles que les activités d'espaces verts, missions spécifiques et/ ou surcroît d'activité et répondre aux obligations d'encadrement dans les services périscolaires.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il est donc proposé de créer :

- Un emploi non permanent d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique (Catégorie C filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023,
- Un emploi non permanent d'agent polyvalent des écoles sur le grade d'adjoint technique (Catégorie C filière technique) dont la durée hebdomadaire de service est de 6.10/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

-  APPROUVE la création des emplois non permanents telle que définie ci-dessus ;
-  AUTORISE le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote :

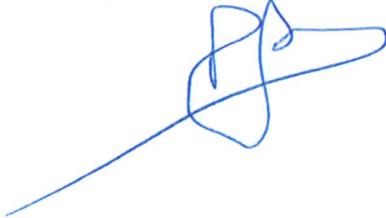
25 voix POUR, 8 voix ABSTENTIONS,

Abstentions : 8

Yves Crepel, Jean-Philippe Martinet, André Lachenal, Françoise Klemencic,
Anne-Marie Bernard, Julie Denambride, Damien Vacherand-Denand, Olivier Tissot-Dupont

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**

